Elections en Tunisie : “Coup de théâtre”

09/11/2011 à 21h14

Coup de théâtre, hier, à la petite salle d’audience du Tribunal administratif, sis à Montplaisir. Il était 12h00 pile quand la présidente d’audience a commencé à prononcer les jugements rendus à la suite des recours introduits par les partis politiques s’estimant lésés à la suite de l’annonce des résultats des élections de l’Assemblée nationale constituante qui se sont déroulées dimanche 23 octobre 2011.

Et la Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement de créer de nouveau la surprise : les sept sièges qui lui ont été retirés par l’Isie lui reviennent de droit, sur ordre du Tribunal administratif, une décision définitive qui permet à la Pétition de compter 26 sièges à l’Assemblée constituante et de se positionner à la 3e place parmi les forces politiques nationales, derrière Ennahdha et le Congrès pour la République.

Ainsi, la Pétition populaire recouvre-t-elle les sièges (7) qu’elle a obtenus dans les circonscriptions suivantes : Sidi Bouzid, Sfax, Jendouba, Kasserine et Tataouine.

«Pour ce qui est du siège perdu par la Pétition à Paris, il n’a pas été récupéré par la liste gagnante (la Pétition) qui n’a pas introduit de recours à la suite de la décision de l’Isie. Cette dernière est tenue de faire publier, dans les plus brefs délais, les résultats définitifs des élections en prenant en compte les décisions rendues par le Tribunal administratif», souligne M. Riadh Rekik, juge au même tribunal. [Lire la suite]

La Presse de Tunisie.tn